



Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de développement rural 16/11/2022 – Maison de village de Halma



Marloie, le 23 novembre 2022

Présences :

- Annick MAHIN (Présidente), Olivia LAMOTTE, Bruno MEUNIER, Sylvain TRIGALET, Jean LEONET, Jean-Luc ENGELS, Gérard LAURENT, Arthur GOLINVAUX, Membres de la CLDR ;
- Benoît CLOSSON, Bourgmestre, invité permanent ;
- Thierry DENONCIN, Echevin des travaux, invité ;
- Katty ROBILLARD, Agent-relais développement rural à l'administration communale ;
- Alain JACQUET, Fondation rurale de Wallonie.

Excusés :

- Philippe ALEXANDRE, Marie-Chantal BURNOTTE, Eva VELGHE, Jacqueline HAUSEN, Catherine BUGHIN, Richard GROYNNE, Ingrid GODERNIAUX, Anne BUGHIN, Membres de la CLDR

Annick Mahin, Présidente de la CLDR et Echevine de la commune de Wellin, accueille les participants et les remercie pour leur présence. Elle présente ensuite l'ordre du jour de la réunion.

L'équipe FRW de Marloie a une nouvelle page Facebook, qui rassemble ses actualités sur la douzaine de communes accompagnées : <https://www.facebook.com/FRWArdenneFamennaise>. Chacun est invité à liker, partager...

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 juin 2022

Le compte-rendu de la réunion du 21 juin 2022 est approuvé sans modification.

2. Etat d'avancement des dossiers en cours

2.1. Chaufferie bois et réseau de chaleur

Thierry Denoncin, Echevin des travaux, explique que le silo prévu pour les plaquettes de bois présente des problèmes d'étanchéité. La membrane extérieure a probablement été abîmée lors des travaux de remblayage. C'est donc de la responsabilité de l'entreprise en charge de ces travaux, d'autant qu'un supplément de 150.000 € avait déjà été demandé lors de la construction, en 2017 - 2018. Plusieurs

sociétés spécialisées sont venues et un produit pour l'étanchéité a été appliqué à l'intérieur du silo. Mais, il reste encore quelques points problématiques. La commune attend donc pour voir comment cela évolue.

La situation est réellement problématique car l'entreprise désignée pour installer la chaudière bois et le réseau de chaleur a dû suspendre ses travaux, ce qui risque de conduire à une augmentation de ses prix vu le contexte actuel. Les clients du réseau de chaleur pourraient aussi perdre patience et se tourner vers d'autres solutions.

Plusieurs possibilités sont évoquées : dégager les parois extérieures du silo pour les traiter à nouveau (mais le côté contre le hall des sports est inaccessible), forer sur le pourtour du silo et placer des pompes, réaliser un cuvelage dans le silo, fonctionner avec un silo aérien, solliciter la société SECO (spécialisée dans le contrôle des chantiers) ... Mais, la question préalable est de déterminer qui va payer cette intervention supplémentaire.

2.2. Maison rurale de Lomprez

Bonne nouvelle, la Ministre Tellier a accordé une convention-faisabilité pour financer le projet. La commune dispose ainsi d'une avance de 20.000 € pour les frais d'études ; la suite du subventionnement sera précisée en fonction du projet définitif. Cet accord est basé sur la fiche-projet qui avait été validée par la CLDR en décembre 2021.

La commune a également déposé ce dossier dans le cadre d'un appel à projet relatif à l'amélioration énergétique des bâtiments communaux. Les lauréats devraient être connus dans les prochaines semaines.

Si la commune bénéficie de l'appel à projet, elle dispose alors d'un subventionnement complémentaire au développement rural et peut maintenir un projet ambitieux pour la maison rurale de Lomprez. Dans le cas contraire, il conviendra sans doute de réduire les travaux pour que la part communale reste supportable.

2.3. Liaison lente Neupont - Chanly

Le contenu de ce dossier est déjà bien étoffé avec :

- La liste des propriétaires
- La liste des parcelles à acquérir (superficie)
- La valeur des terrains (Comité d'Acquisition)
- Le rapport de l'asbl Chemins du Rail
- L'avis du DEMNA (SPW – Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole) : une bonne partie du tracé est en Natura 2000, mais le DEMNA est favorable au projet et est même d'accord pour un revêtement en béton alors que cela posait problème au DNF !

La commune a également demandé la valeur des peuplements forestiers (en attente du DNF) et le Collège doit maintenant négocier avec les propriétaires.

Le calendrier est le suivant pour introduire une demande de convention en mars 2023 :

- Septembre à novembre 2022 : négociations avec les propriétaires et actualisation de la fiche-projet
- Décembre 2022 : approbation de la fiche-projet par la CLDR
- Janvier 2023 : réunion de demande de convention avec le SPW
- Février 2023 : approbation du projet de convention-acquisition par le Conseil communal
- 15 mars 2023 : le SPW dépose le dossier complet au Cabinet de la Ministre Tellier

2.4. Laboratoire de la vie rurale à Sohier

Le laboratoire de la vie rurale est utilisé par les Naturalistes de la Haute-Lesse et des activités occasionnelles comme la Semaine de l'Arbre. L'appartement est occupé. Mais, ce bâtiment reste largement sous-utilisé.

La commune a exploré plusieurs pistes pour trouver une nouvelle affectation : Idélux, Vent d'Houyet (qui a acheté l'ancienne gare de Paliseul pour y créer un lieu d'animation), le Géopark (qui doit disposer d'une « maison du parc » mais préfère un lieu où un accueil est déjà organisé) ... Mais, aucune réflexion n'a abouti à du concret, y compris au niveau d'une transformation en gîte ou en établissement Horeca (ce qui impliquerait certains aménagements).

Sur base des travaux de la CLDR, la commune avait lancé un appel à projet début 2020. Cela n'avait pas donné de résultat, mais le confinement lié au Covid n'était pas propice à initier de nouvelles activités. La commune propose donc de relancer cet appel à projet, approuvé lors du Conseil communal de début novembre.

Les participants passent en revue le texte de l'appel à projet et soulignent quelques éléments :

- Le terme de « laboratoire de la vie rurale » n'est pas repris car il est peu compréhensible pour les non-initiés. Mais, les objectifs de départ sont maintenus, notamment via le premier critère.
- La principale nouveauté est de proposer une possibilité d'option d'achat à partir de janvier 2028. Cela offre des perspectives à la personne qui voudrait investir et s'engager sur le long terme. Par ailleurs, la commune a reçu des subventions pour ce projet (608.000 €) et doit le maintenir durant 10 ans (jusqu'à 2028) sous peine de devoir rembourser l'aide régionale.
- Les activités présentées à titre d'exemple sont très variées : artisanat, petite restauration, diversification agricole, co-working, création d'une start-up ou PME, tiers-lieu, activité de nature touristique...
- La CLDR reste impliquée dans la procédure de sélection, en amont de la décision du Conseil communal.
- Les quatre critères d'attribution sont maintenus. La question est posée de voir si ces critères ne risquent pas de bloquer d'éventuels candidats. D'un autre côté, il est nécessaire d'avoir une référence claire pour comparer plusieurs projets.

La date de dépôt des candidatures était fixée au 13 janvier 2023, mais le délai devient court. Les participants proposent de reporter en mai 2023.

Par ailleurs, il faut continuer à favoriser l'occupation occasionnelle du bâtiment (via les associations, une activité éphémère...). Voir aussi si l'occupant de l'appartement ne pourrait pas être partie prenante.

3. Réflexions sur l'aménagement de la route régionale Halma – Wellin

Benoit Closson explique que, le 11 octobre 2022, il a participé avec Thierry Denoncin à la réunion de la Commission provinciale de sécurité routière (avec le représentant du Ministre Henry, le SPW-Mobilité et Infrastructures, le fonctionnaire-délégué, Idélux, le TEC, le GRACQ...). Cette rencontre abordait l'aménagement de la route régionale Halma – Wellin, vu l'enveloppe d'un million d'euros prévue dans le plan « infrastructures » de la Wallonie.

Cet aménagement vise plusieurs objectifs :

- Réhabiliter la voirie
- Assurer un cheminement sécurisé et continu pour les modes actifs
- Crédibiliser les limitations de vitesse (l'analyse du trafic a montré que les limites de vitesse étaient très souvent dépassées, surtout devant la pharmacie et le Carrefour Market)
- Disposer d'arrêts TEC aux normes PMR
- Assurer une inter connectivité au niveau local entre les villages et pôles avec un aspect paysager de qualité

Les participants à la réunion ont comparé les avantages et les inconvénients de plusieurs aménagements possibles et la solution privilégiée est la suivante :

- Réduction de la largeur des bandes de circulation (3,0 m au lieu de 3,4 m).
- Création d'un chemin réservé bidirectionnel (piste cyclable) depuis le carrefour rue de Wellin jusque la Grand-Place, du côté droit (en allant de Halma vers Wellin).
- Aménagement d'un trottoir du carrefour de la rue Houchettes jusqu'à la Grand-Place de Wellin, du côté gauche (en allant de Halma vers Wellin).
- Extension de la zone 30 de l'école, jusqu'au carrefour de la rue Pachis Lamkin

Cet aménagement entrainera la perte de quelques places de parking dans le centre de Wellin, mais il existe suffisamment de possibilités, notamment sur le parking de l'ancien Pasquasy.

Des liens seront établis avec d'autres projets, comme l'aménagement du chemin qui part de Halma et arrive derrière le Brico (dans le cadre du PIMACI) ou l'achat du terrain pour le skate-park, qui permettra aussi une liaison entre la rue de la Station et le hall des sports.

Plusieurs zones critiques seront traitées avec une attention particulière :

- Le début du tronçon (côté Halma), du fait de son étroitesse, nécessite d'adapter les largeurs de l'espace tampon et du chemin réservé bidirectionnel.
- Le carrefour avec la rue des Houchettes, situé en zone 70 km/h avec une mauvaise visibilité du fait de la topographie des lieux et qui, dans le cadre du PIMACI, pourrait être sujet à une plus grande fréquentation de modes doux en provenance des voiries communales.
- Le carrefour avec la rue Pachis Lamkin, situé à proximité immédiate de l'école et sujet à de nombreuses traversées d'élèves. Un passage piétons y sera installé.

Les propositions actuelles ne sont encore que des esquisses ; les services du SPW doivent affiner tout cela. Une fois les plans précis disponibles, ils seront présentés à la CLDR.

Au niveau timing, l'objectif est de débiter les travaux après le carnaval 2024.

Une discussion s'engage sur l'éventuel type de radar à installer. Concernant le radar fixe, la CLDR est d'avis que tout le monde (ou presque) ralentit à sa hauteur... mais certains accélèrent à nouveau juste après. La CLDR est d'avis qu'un radar occasionnel est plus efficace (comme le LIDAR actuellement ou une voiture banalisée) qui incite à se méfier en permanence car on ne sait pas quand ni où il sera placé. Evidemment, il y a aussi le radar tronçon, mais qui est techniquement impossible à placer vu les différentes limitations de vitesse sur ce tronçon (en venant de Halma, 70 – 50 – 30 – 50 km/h).

4. Sécurité routière : état d'avancement

La sécurité routière est une des priorités du Collège. Malgré plusieurs tentatives, faute de candidats, il n'a pas été possible d'engager une personne pour s'occuper de ce volet (avec le plan d'urgence...). Mais, un agent communal est intéressé par ces sujets et va se former (conseiller en prévention). En parallèle, un recrutement sera lancé pour le remplacer dans ses fonctions actuelles, ce qui devrait être plus facile car les conditions seront moins spécifiques. Les ressources humaines pour traiter cette matière importante seront donc opérationnelles en 2023.

En octobre dernier, la commune a eu l'occasion de travailler avec M. Bouillot, inspecteur sécurité routière au SPW, sur certains problèmes à Chanly (trafic de transit, rue Champais, rue des Nais Prés). Une solution sera mise à l'essai durant quelques mois courant 2023. Une nouvelle visite est programmée pour plancher sur d'autres points dangereux, notamment à Barzin, Froidlieu et Fays-Famenne.

La CLDR avait fait un inventaire des problèmes de sécurité routière en 2014 et ces points avaient été rassemblés dans une des fiches-projets du PCDR (envoyée avec l'invitation à la réunion). Les participants passent la fiche-projet en revue et prennent connaissance des avancées :

- Wellin – rue Au Boni : une réunion avec les commerçants et les riverains a remis en évidence les problèmes de stationnement. La solution est de mettre la rue en sens unique et de marquer les places de stationnement ainsi que trois places de stationnement à durée limitée à 15 minutes devant l'Office du Tourisme.
- Wellin – rue de Gedinne : les deux places de stationnement à durée limitée (15 minutes) sont indiquées devant la librairie.
- Wellin – Rue de Gedinne : le passage pour piétons a été déplacé de l'autre côté du carrefour, en continuité avec le trottoir de la rue Fort-Mahon.
- Wellin – rue des Houchettes : des systèmes ralentisseurs ont été placés (chicanes avec des bacs à fleurs). Ceux-ci ont été temporairement enlevés le temps de la réfection de la voirie.
- Wellin – rue de Beuraing : un panneau indicateur de vitesse est placé avant le carrefour de la rue Mauvais Presle, ce qui entraîne une réduction de la vitesse chez beaucoup d'usagers.
- Wellin – rue de la Station : voir point précédent et réaménagement global.
- Froidlieu – carrefour avec la route régionale : l'analyseur de trafic montre que la plupart des véhicules sont sous la vitesse maximale autorisée (90 km/h). Mais, la configuration des lieux entraîne un sentiment d'insécurité ; il ne faut pas caller lorsqu'on se lance dans la traversée du carrefour ! A voir si un aménagement ne sera pas possible, par le SPW, dans le cadre d'Ardenne Cyclo.
- Lomprez – carrefour près de l'école : le SPW a réaménagé toute la traversée et a fortement réduit la taille de ce carrefour, ce qui y limite la vitesse.
- Chanly – raccourci vers l'autoroute : la rue du Centre est un véritable entonnoir pour ceux qui viennent de Resteigne et vont vers la E411 ; ils s'y engouffrent très facilement. Suite à une visite de terrain, la commune va tester un nouveau dispositif : fermeture de la rue du Centre (ce qui y crée du parking), limitation du parcage rue du Tombois, mise en sens unique du chemin de Champai... L'analyseur de trafic permettra de valider ou de corriger tout cela.

A noter aussi des excès de vitesse réguliers (et refus de priorité) au carrefour au centre de Froidlieu, mais c'est surtout lié à quelques personnes...

5. Réalisation d'un inventaire des arrêts et abribus

La commune sollicite l'aide de la CLDR pour faire l'inventaire des arrêts et abribus. Actuellement, les interventions sont ponctuelles, par le TEC ou par la commune. L'objectif est d'avoir une vue d'ensemble et de pouvoir ainsi fixer des priorités et négocier avec le TEC en connaissance de cause.

Les membres de la CLDR ont l'avantage d'habiter dans les différents villages de la commune et d'avoir une très bonne connaissance des lieux. Par contre, il n'est pas évident de savoir quelle est la fréquentation d'un arrêt.

Alain Jacquet sollicitera le TEC pour avoir la liste des arrêts et leur fréquentation dans toute la commune de Wellin. Il établira un canevas avec les éléments à prendre en compte pour l'inventaire : localisation, photos (cadre général et plus précis), arrêt ou abribus, accès PMR, propreté ...

Ensuite, un appel aux enquêteurs sera lancé au niveau de la CLDR ! L'objectif est de réaliser ce petit travail pour le 13 janvier 2023.

6. Divers

* Charte paysagère du Parc naturel d'Ardenne méridionale

Pour réaliser sa charte paysagère, le Parc naturel d'Ardenne méridionale, en collaboration avec la FRW, organise 4 matinées du paysage. Après une balade et une présentation du territoire, les participants travailleront en sous-groupes et pourront s'exprimer sur les objectifs, les priorités et les moyens de protection et de valorisation des paysages. La première matinée se tiendra le samedi 26 novembre 2022 à Sohier (inscription et information : Louise Delecluse - louise.delecluse@ardenne-meridionale.be).

* Semaine de l'arbre 2022

Ce sera le 19 novembre 2022, à Sohier, avec de nombreuses activités : conférences sur l'abeille noire, distribution de plants, taille d'arbres fruitiers, balade guidée...

La FRW clôture la réunion en demandant aux membres de la CLDR de remplir, individuellement et anonymement, une enquête de satisfaction sur le travail de la FRW dans le cadre de sa convention-cadre avec la Région wallonne.

Merci pour votre participation

*Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Alain Jacquet*

Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E
B-6900 MARLOIE
Tél: (0)84 21 98 60
famenne@frw.be - www.frw.be